



Le 18 Juillet 2023

Programme détaillé de la formation au CQP MAM Option Aikido, Aïkibudo et

Disciplines Associées :

I – Objectifs pédagogiques

II – Les compétences visées

III – Le public visé et les prérequis

IV – Les moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

V - Moyens pour suivre l'exécution des actions et l'appréciation des résultats :

VI – Les Modalités d'évaluation

VII – Le calendrier de la formation 2023/2024

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO

www.ffabaikido.fr

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / B3149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR
AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

I - Objectifs pédagogiques :

Le titulaire du CQP MAM doit faire découvrir, enseigner et transmettre l'aikido.
Il transmet un contenu technique jusqu'au niveau de shodan.
Il enseigne l'aikido dans un environnement en totale sécurité.

II - Les compétences visées :

Elles sont réparties dans les trois unités qui composent le CQP MAM :

II - 1. Concevoir un projet d'enseignement :

Préparer un plan de cours en veillant à la cohérence et au contenu de la séquence
Préparer une progression de cours sur un thème choisi (initiation au travail des armes, le travail en suwari waza par exemple) sur plusieurs séances

Prendre en compte les caractéristiques du public (groupe hétérogène, âge des pratiquants, nombre d'années de pratique, enfants, seniors, handicapés)

II - 2. Mettre en œuvre un projet d'enseignement :

Conduire une séance de cours d'aikido
Préparer les pratiquants aux grades kyu dans le club ou au shodan

Démontrer avec maîtrise un certain nombre de techniques appartenant à la nomenclature technique officielle.

II - 3. Participer au fonctionnement du club d'accueil :

Connaître le fonctionnement de son club (A.G., comité directeur.... etc)
Découvrir les relations existantes entre un club et les structures environnantes
(municipalité, comité départemental, comité interdépartemental, ligue, fédération, CDOS, CROS,....etc)

Promouvoir la discipline aikido en participant à différentes manifestations (carrefour des associations, journées portes ouvertes, démonstrations publiques, site internet, réalisation de flyers,)

III - Publics visés et prérequis :

Les publics visés sont des enseignants d'aikido souhaitant enseigner contre rémunération et/ou souhaitant prendre du recul sur leur activité d'enseignement grâce à un temps de formation et de réflexion sur leur pratique

Les prérequis à l'entrée en formation au CQP MAM sont :

- 16 ans à l'entrée en formation et avoir 18 ans à la certification finale
- être titulaire d'une attestation de premier secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS,....etc)
- présenter une copie du grade de 2^{ème} dan au minimum
- présenter un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique et à l'enseignement de l'aikido datant de moins d'UN AN mois à l'entrée en formation.

Etre titulaire du BF FFAB ou UFA n'est pas un pré-requis mais il permet d'obtenir des allègements pour tout ou partie de la formation. Les allègements de formation ne dispensent pas de la certification.

IV - Les moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

La formation est de 200 heures dont 50 heures en stage pédagogique. Le stage pédagogique est de la responsabilité du tuteur (il est un enseignant d'aikido de club expérimenté, de niveau 3^{ème} dan, il doit accueillir, aider, informer, guider et suivre le stagiaire tout au long de son stage, il participe à l'évaluation du stagiaire). Il a en effet pour mission d'accompagner l'apprenant dans l'enseignement de l'aikido : il veillera à la régulation du dispositif, l'implication du stagiaire et tentera d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par celui-ci.

Les 150 heures de formation sont assurées essentiellement par l'école des cadres locale dont dépend le candidat. Le candidat au CQP MAM est obligatoirement inscrit à l'école des cadres, il est conseillé et suivi par son tuteur pour le choix de ses stages.

L'école des cadres organise tout au long de la saison des stages répondant à différents objectifs :

- perfectionnement technique : stage de préparation 1^{er} et 2^{ème} dan, stage de préparation 3^{ème} et 4^{ème} dan, stage intensif
- enseignement et transmission de l'aikido : cursus de préparation au Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aikido (BIFA) délivré par le comité interdépartemental local, préparation des épreuves orales du Brevet Fédéral, organisation des stages du brevet fédéral
- formation continue d'enseignants : stages autour du thème technique fédéral annuel
- stages en direction de publics spécifiques : enfants, séniors, handicapés

La formation du candidat du CQP MAM intègre aussi les stages nationaux organisés par la fédération : les stages examinateurs dont l'objectif est la formation des examinateurs des jurys de grades dan, les stages enseignants dont l'objectif est la formation continue des enseignants d'aikido, les stages brevet fédéraux organisés par la fédération.

Les candidats optant pour la certification par unités capitalisables suivent également une semaine de formation au centre de formation de Bras au cours de laquelle tout le référentiel de certification est étudié par différents intervenants.

V - Moyens pour suivre l'exécution des actions et l'appréciation des résultats :

Le livret de formation est le document administratif de suivi de la formation. Toutes les actions de formation suivies par le stagiaire doivent y figurer. Doivent impérativement figurer sur le livret, la durée en heures, l'intitulé de la structure, les fonctions exercées et le public concerné. La structure organisatrice doit valider la fiche par une signature et un tampon.

C'est aussi un document interactif qui doit être renseigné de façon à favoriser les relations entre les différents intervenants et acteurs de la formation. Il permet de faire un suivi précis du parcours de formation du candidat au CQP MAM.

L'appréciation des résultats se fait également par le livret de formation.

VI- Modalités d'évaluation :

VI-1 - Entretien de positionnement :

Lors du positionnement, une grille d'entretien est renseignée par le formateur de façon à cibler les questions qui feront émerger les éléments du parcours du candidat.

VI-2 - Fiches d'évaluation :

Cet outil est construit pour vérifier la maîtrise des compétences associées à chaque bloc de compétences visées par la qualification du CQP MAM. Il est utilisé quelle que soit la modalité d'obtention du diplôme : VAE, examen sec, unités capitalisables.

VI -3 - Livret de formation :

Le livret accompagne le candidat tout au long de son parcours de formation, il est renseigné par les différents formateurs et par le tuteur.

VII - Durée et déroulement de la formation :

La formation se développe sur 200 h dont 50 h de stage pédagogique, s'y ajoutent 5 heures pour le positionnement.

Pour son déroulement, elle débute au début de l'année sportive pour se terminer en octobre de l'année sportive suivante.

VII – Calendrier de la formation complète (sans allègement) pour la saison 2023/2024

La totalité du cursus de formation doit être effectuée sur une période maximale de trois ans. Toutefois, en cas de force majeure dûment reconnue par le centre de formation, une prorogation de la formation d'une durée d'un an pourra être accordée, une seule fois sur demande écrite du stagiaire.

❖ **Les évaluations formatives et leurs programmations**

Durant le positionnement (qui peut durer jusqu'à 5 heures), l'intervenant CQP communiquera à chaque candidat la liste des stages qui entrent dans le cursus de formation.

Chaque participation à un stage validant donnera lieu à la délivrance d'une attestation de stage annexée au livret de formation du CQP.

Les évaluations formatives seront conduites pour ancrer les apprentissages et repérer les besoins.

❖ **STAGE PEDAGOGIQUE AUPRES D'UN TUTEUR (40 heures)**

Le tuteur est un enseignant de club expérimenté, de niveau 3^{ème} dan, il doit accueillir, aider, informer, guider et suivre le stagiaire tout au long de son stage, il participe à l'évaluation du stagiaire. Il a en effet pour mission d'accompagner l'apprenant dans l'enseignement de l'aikido : il veillera à la régulation du dispositif, l'implication du stagiaire et tentera d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par celui-ci.

Il renseignera la partie du livret de formation consacrée au stage pédagogique.

❖ **150h minimales en formation à valider**

Le stagiaire devra effectuer ses 150 heures en choisissant les stages qu'ils souhaitent dans l'ensemble des dates qui sont proposées ci-dessous, que ce soit sur le territoire national et/ou au centre de formation de Bras.

En face de chaque stage correspond le nombre d'heures qui sera crédité pour la formation.

Compétences visées :

- *Prendre en compte des connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques appliquées à l'aikido*
- *Organiser un environnement propice à l'enseignement de l'aikido*
- *Construire des cycles de cours en aikido*
- *Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de l'aikido*
- *Connaître le fonctionnement associatif du club (promotion, développement...)*

Le stagiaire choisit les différents stages qu'il souhaite effectuer pour ses heures de formation.

➤ **Stages décentralisés sur le territoire national :**

Compétences visées :

- *Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de l'aikido*

- 27-28 janvier 24 en Bretagne **(3 heures)**
- 27-28 janvier 24 en Ile de France **(3 heures)**
- 27-28 janvier 24 en Centre Val de Loire **(3 heures)**
- 27-28 janvier 24 en Grand Est **(3 heures)**
- 16-17 mars 24 en Occitanie **(3 heures)**
- 16--17 mars 24 en Nouvelle Aquitaine **(3 heures)**
- 16-17 mars 24 en AuRA **(3 heures)**
- 16-17 mars 24 en Normandie **(3 heures)**

➤ **Formation à l'évaluation en aikido**

Compétences visées :

- *Maîtriser le règlement particulier des différents examens de l'aikido*
- *Définir les besoins des pratiquants par rapport aux différentes épreuves préparées*
- *Donner des consignes adaptées aux pratiquants pendant la période de préparation*
- *Réaliser un bilan des prestations des candidats après les examens*

- 4-5 novembre 2023 en Ile de France **(6 heures)**
- 4-5 novembre 2023 en Nouvelle Aquitaine **(6 heures)**
- 16-17 décembre 2023 en Bretagne **(6 heures)**
- 16-17 décembre 2023 en Centre Val de Loire **(6 heures)**
- 23-24 mars 24 en Grand Est **(6 heures)**
- 23-24 mars 24 en PACA **(6 heures)**

➤ **Formation à l'enseignement de l'aikido pour des publics particuliers**

Compétences visées :

- *Adapter un cours d'aikido aux spécificités des différents publics pratiquant l'aikido - enfants, adolescents, séniors, handicapés, aikitaïso.*

- *Au plan physique*
- *Au plan psychologique*
- *Au plan moteur*

Enseignement enfants :

- 17-18 novembre 23 en Ile de France **(6 heures)**
- 17-18 novembre 23 en AuRA **(6 heures)**
- 17-18 novembre 23 en Nouvelle-Aquitaine **(6 heures)**
- 17-18 novembre 23 en PACA **(6 heures)**
- 1^{er}-2 juin 24 en Ile de France **(6 heures)**
- 1^{er}-2 juin 24 en AuRA **(6 heures)**
- 1^{er}-2 juin 24 en Nouvelle Aquitaine **(6 heures)**
- 1^{er}-2 juin 24 en PACA **(6 heures)**
- du 8 au 14 Juillet 2024 à Bras (stage national d'été) **(30 heures)**

Enseignements seniors :

- 11-12 novembre 23 en Occitanie **(6 heures)**
- 11-12 mai 24 en Bourgogne Franche Comté **(6 heures)**

Enseignement pratiquants handicapés :

- 8-9-10 mars 2024 – Bras **(9 heures)**

Enseignement Aïkitaïso :

- 2-3 mars 2024 en Occitanie **(6 heures)**

➤ **Formation au centre de Formation à Bras (83149)**

Compétences visées :

- *Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de l'aïkido*

- 23-24-25 février 2024 au Dojo Shumeïkan de Bras **(15 heures)**
- 29-30-31 mars 2024 au Dojo Shumeïkan de Bras **(15 heures)**
- 3-4-5 mai 2024 au Dojo Shumeïkan de Bras **(15 heures)**

Compétences visées :

- Prendre en compte des connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques appliquées à l'aïkido
- Organiser un environnement propice à l'enseignement de l'aïkido
- Construire des cycles de cours en aikido
- Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de l'aïkido
- Connaître le fonctionnement associatif du club (promotion, développement...)

- Les 21, 22, 23, 24 octobre 24 le matin : module de formation : Connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques **(14 heures)**
- Les 21, 22, 23 et 24 octobre 24 l'après-midi : module de formation : Fonctionnement associatif de la structure employeur **(14 heures)**
- 25-26 octobre 24 : module de formation : Etre capable de concevoir un projet d'enseignement **(14 heures)**
- 27-28 octobre 24 : module de formation : Concevoir une action d'enseignement en aikido **(14 heures)**.

Dans le cadre du dispositif « Sport sur ordonnance », les candidats FFAB intéressés par un module « Activités physiques ou sportives sur prescription médicale » pourront se rapprocher de la FFJDA (Fédération de Judo) ou de la FAEMC (fédération des arts énergétiques et martiaux chinois) pour bénéficier de la formation et de la certification mise en place par cette fédération.